

Pas cadencé et pas d'école

Autor(en): **Nicolet, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **47 (1902)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-338017>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PAS CADENCÉ ET PAS D'ÉCOLE

Frappé de l'exagération que l'on mettait, au défilé, à marquer le pas cadencé, le chef de l'arme de l'infanterie fait remarquer dans un rapport d'inspection que « le pas cadencé est un pas allongé, élastique, dans lequel la cadence est bien marquée, mais qui doit être exempt de tout élément artificiel, de raideur et d'efforts exagérés. Le pas cadencé n'est pas un pas de parade (*Stechschritt*), ni un pas dans lequel on frappe fortement le sol (*Stampfschritt*). Quand le pas cadencé prend ce caractère, cela montre à l'évidence que le pas d'école, comme exercice préparatoire à la marche, a été pratiqué d'une manière qui ne se justifie pas au point de vue de l'enseignement de la gymnastique. Le pas d'école doit être un exercice gymnastique et ne doit pas servir à préparer un pas de parade affecté. »

Constatons d'abord que le *pas d'école*, utilisé pour la préparation à la marche, n'a pas d'existence réglementaire ; ce nom ne se rencontre que dans les *Prescriptions pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de recrues d'infanterie*. On l'a appelé un temps : pas cadencé lent ; mais comme on finissait toujours par le faire à la cadence du pas de manœuvre cela n'était plus exact et, finalement, le terme de *pas d'école* (*Schulschritt*) a prévalu.

Quant aux règles suivant lesquelles ce pas doit être exécuté, elles n'existent nulle part, et l'on fouillerait vainement les manuels de gymnastique pour en trouver la description. Le seul pas dont doit user l'infanterie est celui décrit au chiffre 15 du *Règlement d'exercice pour l'infanterie* : « On part du pied gauche. La pointe du pied est légèrement baissée et tournée en dehors ; à la distance de 80 cm. du pied droit, on pose le pied à terre bien à plat. On ne lève pas le genou plus haut que ce n'est nécessaire pour pouvoir poser la pointe du pied à

terre sans traîner sur le sol. A ce moment, on tend la jambe. Quand le pied gauche touche le sol, on lève le talon du pied droit, puis on avance ce pied pour le poser à terre de la même manière, en passant à côté du pied gauche, la pointe légèrement tournée contre le sol. »

C'est en exagérant ce que prescrit le règlement qu'on a trouvé le pas d'école.

Beaucoup, allant plus loin que le chef de l'arme de l'infanterie, contestent que le pas d'école ait une utilité réelle pour l'enseignement de la marche. Ils prétendent que l'on peut apprendre à marcher en cadence, et acquérir la longueur et la fermeté du pas, sans passer par cette méthode. Ils ont à l'appui de leur manière de voir l'exemple de l'armée française, où rien de ce qui peut ressembler, même de loin, à un pas d'école, n'est pratiqué, et l'armée autrichienne dont le récent projet de règlement pour l'infanterie a aboli le *pas de parade*, sans que les craintes que cette abolition avait fait concevoir pour la discipline et la bonne formation du pas se soient réalisées.

Le pas d'école est manifestement une importation d'Allemagne et une imitation, souvent grotesque, du pas de parade de l'armée allemande¹.

Mais nous devons constater que dans l'armée allemande on n'est unanimement d'accord, ni sur la valeur pédagogique du pas de parade, ni sur la manière de l'enseigner et de le pratiquer². Il y a à cet égard des différences notables entre les corps, suivant les vues particulières de leurs chefs, et aussi, entre les prescriptions réglementaires et la pratique.

Nous avons lu, dans le rapport d'un officier ayant fait un

¹ Le Règlement allemand décrit la marche comme suit :

« On ploie légèrement la jambe gauche et on la porte tout droit en avant ; on incline légèrement la pointe du pied en bas et du côté extérieur ; en même temps, on porte le haut du corps en avant et l'on pose le pied bien à plat et légèrement sur le sol, à la distance de 80 cm. du pied droit. Au moment où l'on pose le pied sur le sol, on tend le genou. Le poids entier du corps repose alors sur le pied qui est à terre. En même temps que le pied gauche se pose à terre, le talon du pied droit quitte le sol, on ploie légèrement la jambe droite et on le porte en avant, la pointe du pied près du sol sans cependant l'effleurer, et on pose le pied à terre à la même distance et de la même manière que le pied gauche. »

Qui ne reconnaîtra pas dans cette description du pas allemand, à des détails insignifiants près, le pas cadencé qu'on nous fait faire ?

² Voir dans le numéro d'août de la *Revue militaire suisse*, à la page 687, l'opinion du général H. de Puttkammer sur ce pas de parade.

stage dans l'armée allemande, qu'on exerçait, dans le régiment auquel il était attaché, chaque jour et à chaque occasion propice le pas lent, en faisant fortement lever le genou ; il attribuait à cette particularité, qui habituaient les hommes à lever les pieds, la remarquable facilité et la rapidité avec laquelle les soldats allemands marchent dans les terrains difficiles. Et ce renseignement nous a été confirmé par un autre officier ayant, lui aussi, été temporairement dans l'armée allemande. Or, cela est contraire au règlement allemand, qui prescrit que le talon se détache du sol, et que la jambe légèrement ployée est portée en avant, la pointe du pied restant près du sol, sans pourtant le toucher.

Sans doute que les chefs de corps qui ordonnent qu'on fasse lever les genoux plus que ne le prescrit le règlement ont leurs raisons, et qu'ils ont constaté qu'il y avait des inconvénients à raser le sol de trop près avec la pointe du pied.

Ceux qui ont affaire avec les chevaux connaissent cette manière de marcher particulière à certains de ces animaux, dont on dit qu'ils *rasent le tapis* ; leurs membres antérieurs se meuvent exactement comme les règlements suisse et allemand veulent que progressent les jambes des soldats. Cela donne à leur allure une élégance particulière ; mais les cavaliers savent fort bien que les chevaux qui marchent ainsi sont plus exposés à butter, que ceux qui lèvent bien les pieds, dans le terrain surtout, et qu'ils perdent beaucoup de vitesse aux montées.

Il en est exactement de même pour les hommes.

On justifie l'emploi du pas d'école comme moyen pédagogique, en disant qu'il faut lui attribuer la vitesse extrêmement remarquable que l'infanterie allemande atteint, et la longueur des étapes journalières qu'elle peut fournir. Il n'y a là, croyons-nous, que la constatation d'un fait auquel l'emploi du pas d'école (ou pas de parade) peut être parfaitement étranger et qui résulterait bien plutôt d'un entraînement progressivement ordonné, et poursuivi avec persévérance pendant de longs mois.

Du reste, comme nous le dit un camarade, si l'instructeur allemand parvient à dresser ses hommes jusqu'à la perfection dans l'exécution du pas de parade, c'est qu'il dispose pour cela d'un temps illimité. Cet élément nous manque complètement.

Nos méthodes traditionnelles pour l'enseignement de la marche veulent aussi que l'on commence par un pas d'école lent et court, dont on augmente progressivement la longueur et la vitesse, au fur et à mesure de l'assouplissement des articulations, jusqu'à la longueur du pas ordinaire et à la vitesse du pas cadencé; c'est par ce moyen que l'on arrive à faire dégénérer le pas d'école, qui n'est plus en quelque sorte le moyen, mais le but; c'est aussi ce qui, comme le dit le chef de l'arme, produit *un pas de parade affecté*.

Si le pas d'école ne doit pas être autre chose, chez nous, qu'un exercice gymnastique, il faut non seulement n'en commencer l'emploi que quand, au moyen d'autres exercices, on a assoupli les articulations des jambes, mais aussi ne jamais le faire que lent. On ne doit exécuter à la vitesse réglementaire que le pas cadencé proprement dit, en s'efforçant de le dépouiller de tout ce que les exercices du pas d'école pourraient lui donner de raide, de saccadé et de guindé. Le pas d'école ne doit laisser sa trace dans le pas cadencé que par la longueur, l'aisance et la fermeté du pas.

Nous ne sommes d'ailleurs pas convaincu qu'on ne pourrait pas arriver au même résultat par une autre méthode, plus simple et plus à la portée de nos sous-officiers qui ne sont le plus souvent que de piètres professeurs de gymnastique, ce dont d'ailleurs nous ne songeons pas à leur faire un reproche. On n'a pas le temps d'en faire des professeurs.

Nous disposons pour l'instruction militaire de si peu de temps, et il est si peu probable que nous puissions obtenir jamais une prolongation assez considérable des écoles de recrues pour faire de nos soldats des automates, qu'il nous faut chercher surtout à perfectionner nos méthodes et à éliminer de nos programmes tout ce qui n'est pas de toute première nécessité. A ce titre, le pas d'école, produit exotique qui s'est subrepticement introduit chez nous, pourrait, sans inconvénients, être mis de côté, sans que les aptitudes à la marche de nos troupes d'infanterie en souffrissent le moins du monde. On éliminerait du même coup la cause de beaucoup de maux de pieds, de fatigue et de surmenage, et l'on gagnerait du temps pour d'autres branches que l'on doit laisser malheureusement en souffrance.

N.

